

Le PIIS : un exemple pratique CPAS Gand

Un PIIS : pour qui ?

- Obligation légale
- Autres
 - Activation = parcours NT2, sauf si aussi contrat d'intégration
 - Cours de langue auprès de fournisseurs d'offres linguistiques
 - Parcours préparatoires pour allochtones
 - Parcours **activation sociale** si subside
 - Le parcours d'activation ne se passe pas bien suite à un **manque de coopération** du client
- Assimilation ayant droits RIS / éq. RIS

Adaptations récentes

- Pourquoi ?
simplification administrative !
- Quoi ?
 1. Durée PIIS
 - Étudiants : durée des études
 - Autres : au max. tant que droit au RIS (ou éq.), nouveau PIIS si la situation évolue et rectification des accords si nécessaire.

→ objectif : Le PIIS devient un instrument plus dynamique (adaptation PIIS cf parcours client plutôt que de relier artificiellement la durée du PIIS à celle de la décision d'attribution de RIS (ou éq.)).

Adaptations récentes

2. Signature PIIS désormais par travailleur social et son superviseur.

→objectif : réduire la durée entre la négociation du PIIS et le moment où le client en bénéficie

3. Refonte du texte avec groupe de travail 'participation client'

→objectif : améliorer la lisibilité pour le client

4. Nouveau cadre interne d'accords pour la création et la gestion du PIIS

'Redistribuer' la charge → administrative entre travailleur social et accompagnateur du trajet : celui qui prend les accords avec le client les suit, sur le plan du contenu et administratif.

5. Réduction de la durée du PIIS

→ Limité à des mentions obligatoires, l'accent est mis sur l'explication orale par le travailleur social !

→ Objectif final du PIIS clairement formulé (objectif parcours/point de vue client)

→ Beaucoup d'attention pour les accords respectifs : le système prévoit des modèles pour soutenir le travailleur social, mais il doit affiner cf. situation et besoin individuels du client.

6. Intégrer la création et l'évaluation du PIIS dans notre système de suivi des clients

- Éviter le travail en double : intégrer le contenu du PIIS dans le rapport social pour le Comité spécial (futur)
- Le système complète automatiquement une série de données dans le PIIS (nom, adresse, travailleur social...)
- Enregistrement et chiffres fiables (qui a un PIIS/qui est exempté/quel est le contenu du PIIS)
- Avenir ? Obtenir automatiquement l'évaluation PIIS des contacts du client enregistrés durant la période à évaluer

Position vis-à-vis du PIIS : point de vue ts

Attitude plutôt négative car :

- charge administrative
 - l'implémentation du nouveau PIIS est en cours,
pas encore d'évaluation possible
- Lien avec les sanctions jette une ombre sur le PIIS en tant qu'instrument d'accompagnement autonomisant
- Créer une relation de confiance <-> conclure immédiatement le contrat au début de l'aide suscite la méfiance du client
- Politique d'activation cohérente : une offre d'activation étendue à Gand pour tous les clients : droit à IS / obligation d'effort garantie même sans PIIS !
- Problématique des clients allochtones

Position vis-à-vis du PIIS : point de vue ts

- Mais aussi expériences positives :
 - Crée la clarté : qu'est-ce qu'on attend du client ? Qu'est-ce que le client peut attendre du CPAS ?
 - L'on est obligé de formuler une perspective pour le client et de la mettre sur papier, y compris l'itinéraire.
 - Instrument permettant de remettre un parcours compromis sur les rails : sonnette d'alarme !

Position vis-à-vis du PIIS : point de vue client

- Sondage participation clients 2015
 - Instrument du CPAS, pas du client
 - Pour certains, logique en tant qu'expression de réciprocité de l'aide, pour d'autres exprime une volonté intrusive
 - La lisibilité du PIIS pourrait s'améliorer
 - Plus de temps nécessaire pour créer un PIIS de sorte que le contenu soit plus cohérent
 - Le PIIS doit aussi mentionner les possibilités des clients si le CPAS ne respecte pas ses obligations

Conclusion

→ Constat : PIIS = travail sur mesure

Cliënt gelooft erin MW gelooft er niet in	Cliënt gelooft er niet in MW gelooft er niet in
Cliënt gelooft erin MW gelooft erin	Cliënt gelooft er niet in MW gelooft erin

Conclusion

→ Importance des conditions-cadre pour la réussite du PIIS !

(Cf. enquête K. Driessens, J. Depauw, A. Franssen, L. Méhauden !)

- l'assistant social a suffisamment de temps pour expliquer le rôle du PIIS et élaborer un plan d'action réaliste avec l'utilisateur
- Soutien des assistants sociaux via formation, intervision...
- Respect pour l'espace discrétionnaire de l'assistant social, confiance dans le client et dans l'accompagnement de l'assistant social (de préférence pas de scénarios obligatoires ! - des "cadres" plutôt que des "règlements")
- Point difficile : *"Parties contractantes égales"*
 - Comment y parvenir ?

Des questions?